

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2018.

Présents: Mme Geneviève COSTE, Mr Michel SIMONOT, Mr Patrice FORTUNE, Mr Hugues CLARET, Mr Philippe BLANCHARD, Mr Pierre BRUN, Mr Olivier VALDEVIT, Mr Joseph-Marie CLEMENT, Mme Anny LEGAL, Mr Jérôme RAMEL.

Excusés : Mme Isabelle BONMARCHAND qui a donné procuration à Mme Geneviève COSTE, Mme Karine SAINT-ETIENNE qui a donné procuration à Mr Hugues CLARET, Madame Coralie BERBERIAN qui a donné procuration à Mr Patrice FORTUNE.

Absents : Mr CHALVET Geoffroy, Mme DUPLAN Yannick.

*Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.  
Monsieur Hugues CLARET est élu secrétaire de séance.  
La séance est ouverte à 18h00*

## Création d'emploi : poste d'adjoint technique

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'en raison du départ à la retraite d'un agent au 1<sup>er</sup> juillet 2018, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. Elle propose donc aux membres de l'Assemblée d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 09 janvier 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 09 janvier 2019. Le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures et sera chargé des fonctions d'agent technique polyvalent.

## Décisions modificatives - Budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité, APPROUVE les décisions modificatives suivantes :

### Fonctionnement :

N° de compte	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
60611 Eau et assainissement	+ 1 850,00 €	
6182 Documentation générale	+ 200,00 €	
6281 Concours divers (cotisation)	+ 50,00 €	
657364 SPIC	+ 7 500,00 €	
6156 Maintenance	+ 873,00 €	
6411 Personnel titulaire	+ 2 407,00 €	
6413 Personnel non titulaire		- 1 500,00 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite		- 1 800,00 €
6535 Formation	+ 813,00 €	
60633 Fournitures de voirie		-1 500,00 €

60636 Vêtements de travail		- 893,00 €
615231 Entretiens et réparation voirie		- 1 500,00 €
61524 Bois et forêts		- 3 000,00 €
61551 Matériel roulant		- 1 500,00 €
6226 Honoraires		- 2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 13 693,00 €</b>	<b>- 13 693,00 €</b>

### **Décisions modificatives - Budget assainissement**

#### **Fonctionnement - Recettes :**

N° de compte	Augmentation de crédit
74 Subventions d'exploitation -	+ 7 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 7 500,00 €</b>

#### **Fonctionnement - Dépenses :**

N° de compte	Augmentation de crédit
6061 Fournitures non-stockables (eau, énergie)	+ 7 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 7 500,00 €</b>

### **Soumission des réfections de toiture à la procédure de déclaration de travaux**

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12, d) et l'article R\*421-17-1, Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 15 mai 2007, considérant que le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 a défini de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme, et à ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme, considérant que l'instauration de la déclaration préalable pour les toitures permettrait de s'assurer du respect des règles fixées par le PLU, et donc éviterait la multiplication de projets non conformes et le développement des procédures d'infraction aux règles du PLU. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer la déclaration préalable pour la réfection des toitures, à l'identique, sur le territoire communal.

### **Création d'une régie pour l'encaissement de la redevance des concessions cimetières**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de créer une régie de recettes pour l'encaissement de la redevance des concessions cimetières. A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer une régie de recettes « redevance des concessions cimetières » comme suit : Il est institué une régie de recettes « Encaissement de la redevance des concessions cimetières ». Cette régie est installée à la mairie d'Allègre-les-Fumades, Maison de l'Eau.

### Questions diverses :

#### Manifestation sportive

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le vélo club de Salindres demande l'autorisation d'organiser une manifestation sportive sur la commune. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette course qui se déroulera les 04 et 05 mai 2019, devant l'établissement Thermal.

#### Bulletin municipal 2019

Mr Hugues Claret, en charge de l'élaboration du bulletin municipal, explique à l'assemblée que le bulletin municipal 2019 devrait être disponible en mairie à compter du 17 décembre 2018.

#### Centralisation des informations :

Madame le Maire rappelle à chaque conseiller de bien vouloir transmettre les informations concernant leur hameau, directement au secrétariat de mairie qui centralisera ces informations et qui transmettra, si besoin, aux services techniques. Dans la mesure du possible, il serait préférable de les transmettre par mail.